



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 JUIN 2023

Rapport d'orientation du Président pour 2023

L'année 2023 est déjà bien entamée,

Comme le souligne le rapport d'activité 2022, nous avons obtenu satisfaction sur un certain nombre de points qui faisaient l'objet de nos revendications, ce dont nous pouvons nous féliciter, mais nous devons rester vigilants sur l'application des textes récemment adoptés. Si la loi a été votée, restent les décrets d'application.

Il a par ailleurs été annoncé que devraient être reprises, dans des textes spécifiques, des dispositions censurées par le Conseil constitutionnel, notamment l'index de l'emploi des seniors.

Enfin, il nous a été dit que l'harmonisation des conditions d'attribution des pensions de réversion que nous réclamons régulièrement doit faire l'objet d'une étude par le Conseil d'Orientation des Retraites. Nous serons très attentifs aux suites qui seront données à cette étude.

Au-delà des sujets ayant trait à la réforme des retraites, 3 points de vigilance particuliers devront guider notre action cette année :

Le pouvoir d'achat

L'autonomie

L'emploi des seniors

Le pouvoir d'achat : nous sommes et nous allons rester dans une période de forte inflation. Le problème de l'indexation des retraites va donc continuer à se poser avec acuité. Notre position est constante : les retraites doivent suivre à minima l'évolution des prix et ceci doit concerner aussi bien les retraites de base que les retraites complémentaires.

L'autonomie : Nous sommes toujours dans l'attente de la loi grand âge qui nous avait été annoncée. À l'initiative d'un groupe parlementaire une proposition de loi sur le bien vieillir est actuellement en débat au Parlement. Cette proposition de loi prévoit notamment la mise en place d'un service public territorial de l'autonomie. Nous allons

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales –
Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale -
Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

intervenir auprès de la Présidente de la Commission des affaires sociales du Sénat pour que les représentants des retraités aient une place dans cette nouvelle structure et puissent ainsi faire entendre la voix des usagers.

Par ailleurs, à la suite des réflexions menées par le Conseil national de la refondation, le Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées a annoncé qu'une loi spécifique grand âge devrait répondre à quatre objectifs : reconnaître et simplifier la vie de ceux qui entourent les personnes âgées, simplifier l'accès aux services publics, lutter contre la maltraitance, moraliser le secteur du grand âge. Sur tous ces points nous serons amenés à apporter notre contribution. Nous rappellerons plus particulièrement la nécessité de sortir de l'alternative domicile /EHPAD et de favoriser la création de structures intermédiaires.

En ce qui concerne le financement, le Ministre a indiqué qu'il ferait l'objet de dispositions incluses dans la loi de financement de la sécurité sociale examinée en fin d'année.

Nous devons être très vigilants sur le chapitre du financement. Celui-ci ne peut reposer que sur la solidarité nationale et non sur des contributions demandées spécifiquement aux retraités comme a pu l'envisager un rapport sur ce sujet.

L'emploi des seniors : Le recul de l'âge de la retraite rend nécessaire que soit mieux pris en considération l'emploi des seniors. Si des mesures comme la publication d'un index de l'emploi des seniors ou des CDI seniors pourraient faire l'objet d'une Loi Travail votée début 2024, ainsi que cela a pu être annoncé, c'est d'une véritable politique de l'emploi des seniors dont nous avons besoin. La CFR est légitime pour apporter sa contribution sur ce sujet et nous envisageons pour ce faire d'organiser un colloque qui devrait se tenir d'ici la fin de l'année.

Pour conclure ce rapport d'orientation il semble nécessaire de revenir sur un sujet sur lequel nous avons des progrès à faire, celui de la communication. Nous émettons régulièrement des communiqués de presse, nous nous adressons directement aux décideurs, nos délégués CFR communiquent avec les parlementaires, nous répondons aux sollicitations des médias. Mais nous devons réfléchir à l'utilisation des nouveaux moyens de communication et être présents sur les réseaux sociaux. Cela suppose un investissement personnel important et nous allons devoir réfléchir aux moyens à mettre en place.